



vous guider

Se former, un état d'esprit :
FAFSEA (Fonds Assurances Formation Salariés
Entreprises Agricoles) - www.fafsea.com

Article L.4122-1 du Code du travail :
"...il incombe à chaque travailleur de prendre soin,
en fonction de sa formation et selon ses possibili-
tés, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de cel-
les des autres personnes concernées par ses
actes ou ses omissions au travail..."



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole

L'accueil du saisonnier en polyculture

■ Guide



janvier 2016 - Conception MSA Sud Champagne - Crédits photos : MSA Sud Champagne, CCMSA Service Image(s) - Free images

MSA Sud Champagne
Santé Sécurité au Travail
Aube, tél. 03 25 43 54 52
Haute-Marne, tél. 03 25 30 26 38
www.msa10-52.fr

MSA Marne Ardennes Meuse
Santé Sécurité au Travail
tél. 03 26 40 80 76
www.msa085155.fr



www.msa10-52.fr



Vous allez travailler sur notre exploitation et nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Sachez que les accidents du travail en agriculture restent plus fréquents et plus graves en moyenne, que dans les autres branches d'activité industrielle. Certains d'entre eux ont des conséquences humaines, sociales et financières importantes.

*Ce guide a pour vocation d'attirer votre attention sur les **principaux risques** liés aux travaux de récolte.*

*Lisez-le attentivement, il vous aidera à préserver votre santé et votre sécurité, et n'hésitez pas à demander à votre employeur le **document unique** d'évaluation des risques professionnels de l'exploitation.*

LA FORMATION A LA SECURITE

Vous devez suivre une formation pratique et appropriée en matière de sécurité dispensée par votre employeur.

▶ Cette formation a pour objet de vous informer :

- des risques auxquels vous allez être confronté durant votre période d'activité sur l'exploitation
- des mesures de prévention et des consignes de sécurité à respecter

Soyez Vigilant !

LES SECOURS

Les lieux de travail doivent être équipés de trousse de secours adaptées à la nature du risque.



Numéros d'appel d'urgence
15 ou 18 ou 112

En cas d'intoxication avec un produit chimique, vous pouvez consulter les centres anti-poisons :

- Paris - Hôpital Fernand Widal - Tél. 01 40 05 48 48
- Nancy - Hôpital Central - Tél. 03 83 32 36 36

Pensez à nous signaler vos symptômes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires.



Signalez-nous vos symptômes

▶ N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
ANONYMAT ASSURÉ

A noter qu'un téléphone portable peut s'avérer très utile en cas d'urgence

L'ALIMENTATION

La prise d'aliments doit être régulière, sans négliger le petit déjeuner. Les repas doivent être équilibrés et pas trop riches en graisses. Pensez à varier l'alimentation (légumes, fruits, laitages, poissons...)

Buvez régulièrement de l'eau, au moins 1,5 l par jour.

LE BRUIT

Il génère des troubles de la santé et du comportement sur les personnes exposées sans protection auditive :

- perte de l'audition
- fatigue générale
- diminution de la concentration
- troubles du sommeil
- troubles digestifs
- augmentation de la tension artérielle et de la fréquence cardiaque

C'est à partir de 85 décibels que des atteintes auditives définitives peuvent se produire. Plus la durée d'exposition au bruit est importante, plus le danger est grand.

 65	 95
 85	 105
 90	 125

Exemples d'intensités sonores en décibel (A) pour l'utilisateur.

RISQUES MECANIQUES

Tous les éléments mobiles des machines utilisées lors de la récolte doivent être protégés. Cependant, certains éléments mobiles nécessaires à l'accomplissement du travail (pick up, barre de coupe...) ne peuvent être rendus complètement inaccessibles.



Risques principaux

- happement
- entraînement

Mesures de prévention

- n'intervenez jamais sur une machine en marche, ni sur une machine à l'arrêt sans qu'elle soit consignée (retirer la clé de contact, condamner le sélectionneur...)
- après intervention, remettez en place les protecteurs
- ne portez jamais de vêtements amples
- repérez les boutons d'arrêt d'urgence avant le début du travail
- lors de tout dysfonctionnement, appuyez sur l'arrêt d'urgence et prévenez votre employeur

RISQUES LIES AUX MACHINES

La circulation et le déplacement des **machines mobiles** (chariot, automoteur, tracteur...) génèrent des risques importants.



Risques principaux

- collision, écrasement
- chute, glissade

Mesures de prévention

Au champ

- tenez-vous éloigné de la zone d'évolution des engins
- lors de manoeuvres, placez vous de façon à être vu par le conducteur de la machine
- ne montez ni descendez d'une machine en déplacement
- évitez les surcharges et veillez au bon arrimage du chargement

Sur la route

- respectez les règles de circulation selon le type de convoi

COMMENT PRESERVER SON CAPITAL SANTE

Le tabagisme, la consommation d'alcool, l'usage de drogue sur les lieux de travail, peuvent entraîner des effets néfastes sur l'état de santé des travailleurs.

- augmentation de la pénétration des toxiques (produits phytosanitaires, produits chimiques, gaz)
- perte de vigilance durant la conduite, lors d'un travail sur machine
- mauvaise appréciation du danger



Ménagez votre dos et entretenez votre musculature



Le port de charges manuel, les vibrations transmises lors de la conduite, peuvent entraîner des troubles importants (douleur, sciaticque, hernie discale lombaire...).

- pour les manutentions manuelles, adoptez la bonne posture (dos droit, jambes fléchies)
- pour préserver votre dos, pensez à régler votre siège
- organisez votre travail : évitez l'inclinaison exagérée du corps, les torsions, les efforts prolongés

Pensez à mettre à jour votre vaccination antitétanique

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Ayez le réflexe de porter l'équipement de protection approprié :

- tous travaux : chaussures ou bottes de sécurité
- meulage : lunettes de protection
- nettoyage du matériel de soufflage : demi masque poussières, ...



Ces équipements doivent être fournis par votre employeur

Vitesse et types de convoi

Véhicule ou ensemble	Tracteur réceptionné à 40 km/h	Tracteur non réceptionné à 40 km/h
Tracteur seul		
Tracteur + outil porté < 3.5 m		
Tracteur + véhicule remorqué réceptionné à 40 km/h Longueur du convoi < 22 m		
Tracteur + véhicule remorqué réceptionné à 25 km/h		
Tracteur + outil porté > 3.5 m		

Tous les véhicules agricoles remorqués doivent porter un disque indiquant leur vitesse maximale “40” ou “25” (arrêté du 12/01/06)

Etat du matériel et signalisation

Avant le départ, faites le tour de l'ensemble agricole pour vérifier visuellement son état (fuites, feux détériorés, pression des pneumatiques, défaillance de l'attelage...). Informez votre employeur de tout dysfonctionnement.

Pour conduire les chariots automoteurs à conducteur porté (chargeurs automoteurs à bras télescopique, chariots élévateurs à mât vertical...), vous devez avoir reçu l'aptitude médicale, suivi une formation et détenir une autorisation de conduite délivrée par votre employeur.

Conduite interdite aux moins de 18 ans sauf déclaration de dérogation



RISQUES LIES A L'ATTELAGE ET AU DETELAGE



Risques principaux

- coincement entre le tracteur et l'outil
- écrasement au niveau de l'attelage

Mesures de prévention

- si la manoeuvre s'effectue à deux personnes, veillez à la bonne coordination des opérations
- tenez-vous toujours en dehors des zones dangereuses (relevage d'outils portés ou semi portés...)
- lors du dételage effectué en toute circonstance sur terrain plat et stable, assurez-vous de la stabilité du matériel par l'emploi des cales, freins de parking et béquilles

RISQUES GENERAUX



Risques principaux

- chute de hauteur
- chute de plain-pied et glissade
- mal de dos

Mesures de prévention

- montez et descendez du tracteur face à la cabine en utilisant les poignées et marchepieds
- dans les installations de stockage, empruntez les zones de circulation protégées (passerelles avec garde-corps, échelles à crinoline...)
- veillez à ce que les zones de circulation soient dégagées et déplacez-vous sans précipitation